

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
  - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU procuration à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE procuration à Pierre CABANY
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE.

**Concerne : 10-53 Z.A ARCINS – ETUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – Avenant N° 1**

La Communauté de Communes a confié, par délibération en date du 3 décembre 2009 au cabinet d'études AMEAU en association avec le cabinet EAU MEGA, une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la création d'une zone d'activités à Arcins.

Les études préliminaires ont mis en évidence la nécessité de réaliser un document d'incidence Natura 2000, non prévu initialement et indispensable pour poursuivre le projet notamment pour déposer un permis d'aménager sur ce site.

Il est donc proposé de signer un avenant N° 1, d'un montant de 4 050 € HT, au contrat de maîtrise d'œuvre initial pour la réalisation de ce document.

Ce dossier a fait l'objet d'un examen de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin qui a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

▶ **Approuve** la réalisation d'un document d'incidence Natura 2000 par le Cabinet AMEAU associé au cabinet EAU MEGA pour un montant de 4 050 € HT, soit 4 843,80 € TTC.

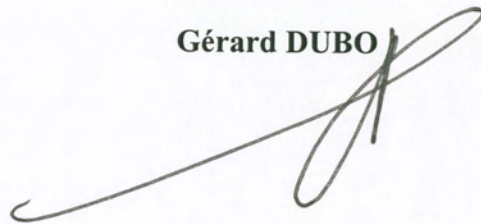
▶ **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 correspondant.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 juin 2010

**Le Président,**

**Gérard DUBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop and a vertical stroke.

**Acte à classer**

DL10-53

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2010-07-02T16-43-38.00 ( MI26261958 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100702-DL10-53-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ZA Arcins - Etude de maitrise d'oeuvre

Date de décision : 02/07/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [10-53 ZA ARCINS-Etude de maitrise d'oeuvre.PDF](#)

Préparé	Le 02/07/10 à 16:43	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Transmis	Le 02/07/10 à 16:43	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 02/07/10 à 16:53	